

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt et le vingt-huit du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt du mois de février 2020, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Année 2020
Séance du 28 février 2020**

N° 46

**Objet : Contrat de ville de
Digne-les-Bains 2015 - 2022 :
crédits alloués au titre de la
programmation 2020**

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard (jusqu'au rapport n° 3), BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNET Brigitte (du rapport n° 1 au rapport n°4 puis du rapport n° 12 au rapport final « motion »), BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, ESMIOL Gérard, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 18), HERMITTE Francis, ISOARD Roger, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MEZZANO Gérard, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 3), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève (jusqu'au rapport n° 45), REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, RONDEAU Daniel, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, URQUIZAR Danièle, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à FIAERT Claude
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BLOT Michel a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
CASA Chantal a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle
BONNET Martine a donné pouvoir à PRIMITERRA Geneviève
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
DOMENGE Eliane a donné pouvoir à VOLLAIRE Nadine
LE CORRE Thibaut a donné pouvoir à OGGERO BAKRI Céline
LEDEY Olivier a donné pouvoir à VIVOS Patrick
MALDONADO Jean Paul a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n°2)
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOUI MAUREL Marie Anne
VILLARON Bruno a donné pouvoir à BLANC Michel

Etaient excusés :

AUBERT Serge	FLORES Sylvain
AUZET Eric	JULIEN Jacques
AUZET Guy	MUNOZ MALDONADO Julien
BALIQUE François	PAYAN Claude
BOURJAC Jean Marie	PELESTOR Michel
CHATARD Gilles	REBOUL Childéric
DE VALCKENAERE Gilles	ROCHAT Jacques
EYMARD Max	TONELLI Corinne
FERAUD Maryline	

REÇU EN PREFECTURE

le 03/03/2020

Application agréée E-legalite.com

Monsieur Gérard ESMIOL, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération exerce la compétence « Politique de la Ville » au titre de ses compétences obligatoires.

La politique de la ville est une politique contractuelle qui vise, comme le précise la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, à :

- Améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers ;
- Réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires.

La politique de la ville est une politique contractuelle qui associe de nombreux partenaires : les services de l'Etat, Provence-Alpes Agglomération, le Conseil Citoyen, le Conseil Régional « Région SUD - Provence-Alpes-Côte d'Azur », le Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence, la ville de Digne-les-Bains, la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence, Pôle Emploi, l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Banque des Territoires, les bailleurs sociaux et les chambres consulaires.

L'enjeu du contrat de ville est d'offrir aux habitants des quartiers identifiés par l'Etat comme relevant de la « politique de la ville », les mêmes chances de réussites sociales et professionnelles que celles des habitants des autres quartiers.

Au sein de Provence-Alpes Agglomération, un seul quartier est concerné par la « politique de la ville », il s'agit du quartier centre-ville/pigeonnier à Digne-les-Bains.

En 2019, la signature d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques a prorogé la validité du contrat de ville jusqu'en 2022 et précisé les amendements à apporter au contrat initial afin de clarifier et prioriser les axes d'intervention (délibération n°53 de la séance du 4 décembre 2019).

Chaque année, les partenaires du contrat de ville sollicitent, par la voie d'un appel à projets, les opérateurs du territoire afin qu'ils soumettent des actions répondant aux enjeux et objectifs du contrat de ville. Un comité de programmation et un comité de pilotage, composés de représentants des différents partenaires, étudient et proposent de façon concertée leur soutien aux différents opérateurs et projets d'actions.

Programmation 2020

Le comité de pilotage du 23 janvier 2020 a validé les projets retenus et les contributions financières des partenaires pour l'exercice 2020.

Au titre de la programmation 2020 du Contrat de ville de Digne-les-Bains, Provence-Alpes Agglomération engage 41 250 € de crédits spécifiques.

L'Etat intervient également dans le cadre de crédits spécifiques 2020 à hauteur de 108 000 €. D'autres partenaires interviennent par ailleurs dans le cadre de leurs crédits de droit commun.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/03/2020

Application agréée E.legalite.com

99_DE-004-200067437-20200228-46_28022020

Ceci étant exposé, il vous est proposé d'allouer les crédits suivants pour Provence-Alpes Agglomération pour la programmation 2020 :

Nom de l'opérateur	Titre de l'action	Subvention proposée
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI		
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)	Accompagner les femmes à une insertion professionnelle durable et adaptée	2 000 €
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (CCI)	Formation et accompagnement des commerçants à l'utilisation d'une application mobile	1 250 €
INITIATIVES ALPES DE HAUTE-PROVENCE	J'implante mon commerce en centre-ville	1 800 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 04	AILE association intermédiaire	1 500 €
MISSION LOCALE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE	Opération volante avec les « invisibles »	1 300 €
NOS ROUTES SOLIDAIRES	Auto-école associative	2 000 €
Nom de l'opérateur	Titre de l'action	Subvention proposée
COHESION SOCIALE		
A FLEUR DE PIERRE	Jardins solidaires	4 200 €
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIGNE LES BAINS (CCAS)	Atelier Santé Ville	4 500 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT (CDAD)	Développement de l'information et de l'accompagnement juridique à destination des habitants des quartiers	3 000 €
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE	Orchestre de quartier à Digne-les-Bains	2 000 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 04	Portraits d'ici au fil de l'eau	1 000 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 04	Portage et animation du Conseil Citoyen	3 000 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 04	La web-tv des quartiers : une web-tv éducative, participative et associative	2 000 €
LES PETITS DEBROUILLARDS	Je crée ma cité débrouillarde numérique	1 500 €
LUDIRUNNER	Animations ludiques de quartiers	1 500 €

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/03/2020

Application agréée E.legalite.com

PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (PEP) ALPES DU SUD	Vacances et accompagnement à la scolarité	1 500 €
UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES (UDAF)	Accompagnement scolaire, 1 heure pour 1 enfant	4 200 €
UNIVERSITE POPULAIRE RURALE OUVERTE (UPRO)	Langue et citoyenneté	1 000 €
CADRE DE VIE		
ENERG'ETHIQUE 04	Auto-réhabilitation accompagnée	2 000 €

Il vous est proposé :

- D'allouer les crédits tels que définis ci-dessus, au titre de la programmation 2020 du contrat de ville de Digne les Bains,
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à verser aux opérateurs concernés les subventions correspondantes au titre de la programmation 2020 du Contrat de Ville de Digne-les-Bains 2015-2022 ;
- De dire que les crédits relatifs à cette opération sont inscrits au budget.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 2 votes contre et 1 abstention (Madame Emmanuelle MARTIN ne prend pas part au vote)

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 03/03/2020

Application agréée E-legalite.com